

"La question est de savoir qui sera le maître...un point, c'est tout."

Un ordre du jour particulièrement « PSD »

En effet, à l'examen pour ce CHSCT, trois points concernant la douane :

- la fermeture programmée de la recette régionale et le transfert de son activité à la future RI de Montpellier sur lequel un avis était demandé par le DI ;
- la création d'une cellule régionale des tabacs à Portet et le transfert de la gestion des tabacs exercée dans les bureaux de proximité sur lequel un avis a été demandé par le CTSD ;
- Enfin la centralisation de la TSVR et TIPCE à Metz pour lequel aucune consultation du CTSD n'a été effectuée au motif que cette décision relève du niveau national et qu'elle aurait peu d'impact dans les bureaux... Ce qui est faux puisque cela générera (-2) emplois au bureau d'Albi et (-1) à Rodez, Montauban, Cahors et Tarbes et (-2) à Portet, ceux-ci compensés par l'arrivée d'autres concentrations.

Le Président du CHSCT qui n'oublie jamais qu'il est aussi directeur interrégional des douanes répond à l'ISST un peu énervé des projets de fermetures et réorganisation qui se succèdent sans que jamais la question de la santé des agents et des moyens de la préserver ne soit l'élément crucial du débat que « la douane fait de gros efforts et qu'il serait malhonnête de ne pas le reconnaître ». Ben voyons ! Ça s'appelle disqualifier par avance toute objection (voir notre encadré).

A l'honnêteté autoproclamée des documents de l'administration et les certitudes du directeur-président du CHSCT, nous avons pu tout au long de cette séance répondre par un rappel du droit (qui fonde toute démocratie) et notre volonté de voir des avancées concrètes en termes de droits et garanties pour les agents.

• Fermeture de la recette régionale « C'est comme ça, le PSD le prévoit » :

La centralisation comptable de 2007 ne suffisait pas pour nos ténors de la direction générale, il fallait donc concentrer un peu plus mais au niveau interrégional cette fois. Que ces concentrations s'effectuent – cela est désormais avéré comme l'attestent les situations ultra-dégradées au CSRH et au SNDFR – au prix de la santé, de la sécurité des agents... et de la qualité du travail et de l'exercice des missions impressionne peu la direction générale qui n'est jamais dans le doute...

La recette régionale de Toulouse, où certains agents ont déjà été restructurés et où tous les agents se sont investis professionnellement sans compter toutes ces années, devrait fermer au 1^{er} avril 2018 pour un transfert d'activité à Montpellier à cette même date.

Pour nos maîtres, l'avenir est tout tracé pour une grosse dizaine des 16 agents "impactés" (et oui, à la CGT on compte même les cadres sup') de la RR – ceux qui ne seront pas partis en retraite à la fin du processus ou les cadres sup' qui « assument leur mobilité imposée ». Pont d'or (!) pour rejoindre le centre d'expertise de Blagnac ou sinon quelques places sur d'autres services toulousains. A voir au coup par coup plus qu'au cas par cas. Et plutôt moins que plus. De quoi vous plaigniez vous puisque vous restez à Toulouse – bande de privilégiés ? Face à ce déni de l'impact que cette restructuration aura sur leurs conditions de travail (notamment transport), leur investissement, leur savoir-faire et leurs compétences si méticuleusement gâchées par ce bulldozer de réforme qui broie, les agents ont par deux fois alerté leur hiérarchie. Par une pétition dans un premier temps, puis avec un contre-projet soutenu par l'ensemble des organisations syndicales de Midi-Pyrénées.

C'est bien parce que le rôle des représentants des personnels dans toutes les instances est de coller au plus près aux revendications des personnels qui se fondent sur la connaissance qu'ils ont de leur travail que nous avons demandé, après un débat vif, une étude de ce projet par un expert agréé qui pourrait, pour partie, être financé par le CHSCT. Il nous semble important qu'un tiers neutre puisse poser un diagnostic objectif sur la situation et les enjeux d'une réforme qui aura des conséquences au-delà de la RR, étudier un projet alternatif à cette fermeture qui permette de préserver la santé de tous agents – la qualité du travail en étant une des composantes essentielles. Ce n'est pas pour rien que cela est prévu par les textes encadrant les CHSCT. La réponse du DI est donc à venir. Nous attendons qu'elle soit à la hauteur de l'attention qu'il déclare porter à ses personnels.



• **TSVR/TIPCE : vers un départ vers Metz sans les wagons...**

A titre liminaire, rappelons que la concentration nationale de la gestion de la TSVR et des remboursements de la TIPCE "transporteurs" qui n'était pas inscrite dans le PSD a été engagée sans consultation aboutie du comité technique de réseau ni consultation d'aucune instance compétente en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Créé sur les ruines du STPL qui devait percevoir la TPL « écotaxe », et sans avoir fait l'objet d'un texte ministériel qui en attesterait la création (comme cela se pratique en général dans un Etat de droit), le SNDFR a vocation à centraliser, au niveau national, cette gestion depuis le 1^{er} juillet 2015 par des bascules successives semestre après semestre. La date de bascule pour la direction de Midi-Pyrénées est prévue le 1^{er} janvier. Bien que cette concentration affecte directement vingt-cinq agents (personnes physiques) au moins, la direction préfère parler de 17,37ETPT. Les ETPT ont, c'est certain, moins mal que les agents à qui on enlève un travail dans lequel ils se sont investis, ont acquis des compétences, de l'expérience, du savoir-faire, de l'aisance...

Donc, ça n'est pas important. D'ailleurs cette question ne devrait même pas être débattue en CTSD, ou tout juste à l'occasion de l'examen des effectifs de référence (quand même 8 postes qui seront supprimés suite à ce seul transfert), et aucun avis n'est demandé en CHSCT. Réorganisation insignifiante. Tiens donc ? Nous rappelons qu'il y a déjà eu les céréales, la TGAP, les produits énergétiques, les tabacs et que là ça commence à faire beaucoup. Beaucoup trop. Beaucoup trop de postes en moins et beaucoup trop de remises en question et beaucoup trop d'angoisse dans ces bureaux.

L'administration en est bien consciente : le directeur a écrit aux médecins de prévention pour leur demander de bien veiller sur ses agents. Voilà qui ressemble beaucoup à une ouverture de parapluie des fois que surviendrait un pépin... Qu'il soit rassuré, **c'est une obligation de résultat qui lui incombe, pas de moyens** : s'il veut éviter tout dommage, il faut commencer par « éviter les risques », principe de prévention n°1. Tout cela inquiète même l'ISST qui va jusqu'à envisager de recourir à une expertise externe « si les médecins de prévention décèlent une prégnance excessive de RPS et émergence de TPS » (troubles psycho-sociaux) et de travailler à des organisations du travail qui limiteront les déplacements des agents quand les services auront disparu – Quelle clairvoyance ! **Nous validons cette étude des médecins (avec questionnaire « dispositif d'approche de la souffrance au travail » [DAST]) à conduire auprès de tous les agents des bureaux locaux ainsi que ceux du bureau de Portet et dans un délai réduit (objectif fin février).** Un point sera fait au prochain CHSCT le 15 décembre.

• **Tabacs : un projet « interlocuteur unique » qui ajoute un interlocuteur de plus au dispositif**

Il n'y a rien qui agace l'administration comme le fait que les instances représentatives du personnel aient à cœur de jouer leur rôle à savoir contribuer « à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » (article 8 du préambule de la Constitution de 1946, principe à valeur constitutionnelle). Le CHSCT a été saisi par le CTSD qui souhaite disposer de son avis avant d'émettre le sien propre. C'est prévu. Cela n'a rien de choquant. Au contraire, c'est tout à fait dans l'esprit de la Loi. Mais administration des Douanes préfère des représentants du personnel-spectateurs. Ou bien acteurs mais au sens de ceux qui font du spectacle, comédiens-bateleurs qui crédibilisent une mauvaise pièce où se joue la ruine des processus démocratiques.

L'évaluation des médecins de prévention de l'état de santé des agents des bureaux et le recours éventuel à une expertise externe en suivant servira également de matière à l'avis que le CT attend sur cette problématique. Car ce n'est pas les réponses performatives de l'administration aux questions posées qui va beaucoup faire avancer les choses (genre si je vous dis que ce n'est pas..., c'est que ce n'est pas...), ni les organigrammes lacunaires, ni les réponses volontairement « à côté », très genre « je me f... de vous » (exemple : « Quand vous me posez la question : "Combien d'agents dans chacun des bureaux ?", je vous réponds... "7, 36 ETPT").

N'en déplaise à nos maîtres, Président-directeur interrégional et président-directeur régional, nous avons des exigences pour les personnels que nous représentons. Et en dépit de votre dédain, nous persévérerons !

« ...et cela vous montre qu'il y a trois cent soixante-quatre jours où vous pourriez recevoir des présents d'anniversaire...

"Certes", admit Alice.

"Et un jour seulement réservé aux présents d'anniversaire, évidemment. Voilà de la gloire pour vous !"

"Je ne sais ce que vous entendez par "gloire", dit Alice.

Humpty-Dumpty sourit d'un air méprisant.

"Bien sûr que nous ne le savez pas, puisque je ne vous l'ai pas encore expliqué. J'entendais par là : "voilà pour nous un bel argument sans réplique !" "

"Mais "gloire" ne signifie pas "bel argument sans réplique", objecta Alice.

"Lorsque moi j'emploie un mot, répliqua Humpty-Dumpty d'un ton de voix quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu'il me plaît qu'il signifie...ni plus, ni moins."

"La question, dit Alice, est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu'ils veulent dire."

"La question, riposta Humpty-Dumpty, est de savoir qui sera le maître...un point, c'est tout."

Lewis Carroll De l'autre côté du miroir

On peut remplacer « gloire » par « interlocuteur unique », « simplification », « modernisation », « pas de changement de la ligne hiérarchique », « ETPT »... Ça marche dans tous les cas : « Voilà un bel argument sans réplique » dont il nous est interdit de débattre. Sauf à nous montrer malhonnêtes, bien entendu !

